

Créer des haies ou des bosquets



Une haie fonctionnelle et accueillante pour la biodiversité doit être assez large

(2 rangs au minimum) et comporter 3 étages de végétation : une bande d'herbes et de fleurs, un étage de buissons et arbustes et un étage d'arbres.

Pour respecter la réglementation, j'installe les haies à 2 mètres de la limite de propriété.

Sur les haies bien développées, je ne taille que si c'est vraiment nécessaire (passage de véhicule ou limites de propriété), pour ne pas détruire leur potentiel «biodiversité».



Option MÈRE NATURE, AU TRAVAIL !

Pour créer une haie ou un bosquet de végétation sauvage et locale, je peux m'appuyer sur une formidable dynamique naturelle : la succession végétale. Je choisis un linéaire de jardin ou je vais tout laisser pousser, sans couper. Je peux délimiter avec des piquets ou des cordes pour mieux le visualiser, voir même avec une haie sèche (empilement de branches entre des poteaux). Les oiseaux viendront aussi s'y poser et peut-être amener, avec leurs fientes, d'autres graines de futurs arbres.

La banque de graines présente dans le sol va pouvoir s'exprimer et les herbes et fleurs vont laisser la place en quelques années à des arbustes pionniers et des ronces avant que ne suivent des arbres. Ce n'est pas spectaculaire au démarrage. Ce n'est pas spectaculaire au démarrage, mais c'est très efficace sur le long terme. Seules des plantes adaptées aux conditions locales vont se développer et pas besoin d'arroser !

Pour accélérer le processus, je peux épandre une couche de broyat de bois de feuillus. En se décomposant, il apportera le carbone qui manque pour la germination des graines d'arbustes et d'arbres (naturellement, c'est la ronce qui apporte ce carbone).

Option C'EST MOI QUI FAIS !

Je prépare le sol en désherbant sur une large bande. J'y épands une fine couche de compost frais et je recouvre généreusement de paillage ou de broyat de bois de feuillu.

Je varie les espèces sauvages et locales* de feuillus, 5 à 15 espèces différentes idéalement, pour répondre aux besoins d'un grand nombre d'insectes pollinisateurs.



Pour l'approvisionnement en plants, j'ai le choix entre deux méthodes :

- **Prélèvement** : prélever respectueusement dans les environs des graines, boutures ou jeunes pousses d'arbres et arbustes sauvages, en demandant l'autorisation au propriétaire.

- **Achats de plants** : c'est compliqué... très peu de jardinerie ou de pépinières proposent de véritables espèces sauvages et locales aux particuliers. Attention aux espèces locales modifiées (variétés), aux exotiques et aux plantes d'ornement !

Viser des petits et jeunes plants, de moins de 3 ans, qui reprennent mieux.

Je retiens les grandes périodes d'intervention :

- > **Zone 1** : fin février/début mars.
- > **Zone 2** : juin/juillet.
- > **Zone 3** : octobre/novembre.

*** voir page 56**

« Se fournir en plantes locales et sauvages »